



Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Rapport d'activités 2021



SOMMAIRE

I. Présentation du SYAGC	2
1.1 Historique.....	2
1.2 Les missions du SYAGC	2
1.3 Composition du SYAGC	4
1.3.1 Ses élus	4
1.3.2 Son équipe :	4
II. Bilan Financier	5
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement	5
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement	5
2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement	6
2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement	6
III. Les principales actions du SYAGC en 2021	7
3.1 Rappel du contexte	7
3.2 Actions inscrites en 2021 dans le CT Gartempe et Creuse	7
3.2.1 Restauration de la ripisylve sur la Creuse	7
3.2.2 Restauration de la morphologie du Ris et de la Luire	8
3.2.3 Animation plan d'eau sur la Luire	9
3.2.4 Communication liée au CT	9
3.2.5 Communication du SYAGC	10
3.3 Actions inscrites en 2020 dans le CT Gartempe et Creuse et reportées en 2021	11
3.3.1 Restauration morphologique du Gué de la Reine et de la Luire	11
3.3.2 Réalisation des indicateurs de suivi hydrologique et physico-chimiques	12
3.3.3 Animation plan d'eau sur la Carte	12
3.3.4 Restauration de la grande continuité écologique	13
3.4 Autres actions menées par le SYAGC en 2021 en dehors du CT Gartempe et Creuse	14
3.4.1 Arrachage de la Jussie	14
3.4.2 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe	14
3.4.3 Campagne de lutte contre le ragondin et le rat musqué	15
3.4.4 Assistance à maîtrise d'ouvrage	15
3.4.5 Participation aux différents comités	15
IV. Répartition des missions du SYAGC en 2021	15

I. Présentation du SYAGC

1.1 [Historique](#)

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), initialement dénommé syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Gartempe, a été constitué par les 14 communes riveraines de la Gartempe dans le département par arrêté préfectoral n°83 du 4 octobre 1983. En 2018, le territoire du SYAGC s'est étendu aux communes riveraines de la Creuse. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé.

Le SYAGC regroupe aujourd'hui 24 communes sur la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut (CAGC) : Port-de-Piles, Buxeuil, Les Ormes, Leugny, Saint-Rémy-sur-Creuse, Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la-Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, la Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy.

Son territoire s'étend ainsi sur un linéaire de 477 km de berges.

1.2 [Les missions du SYAGC](#)

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce pour le compte de ses adhérents et dans l'intérêt général les items 1^{er}, 2 et 8 de l'article L211-7 du code de l'Environnement comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau pour lutter contre les inondations et atteindre les objectifs de bon état fixés par la réglementation en vigueur,
- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

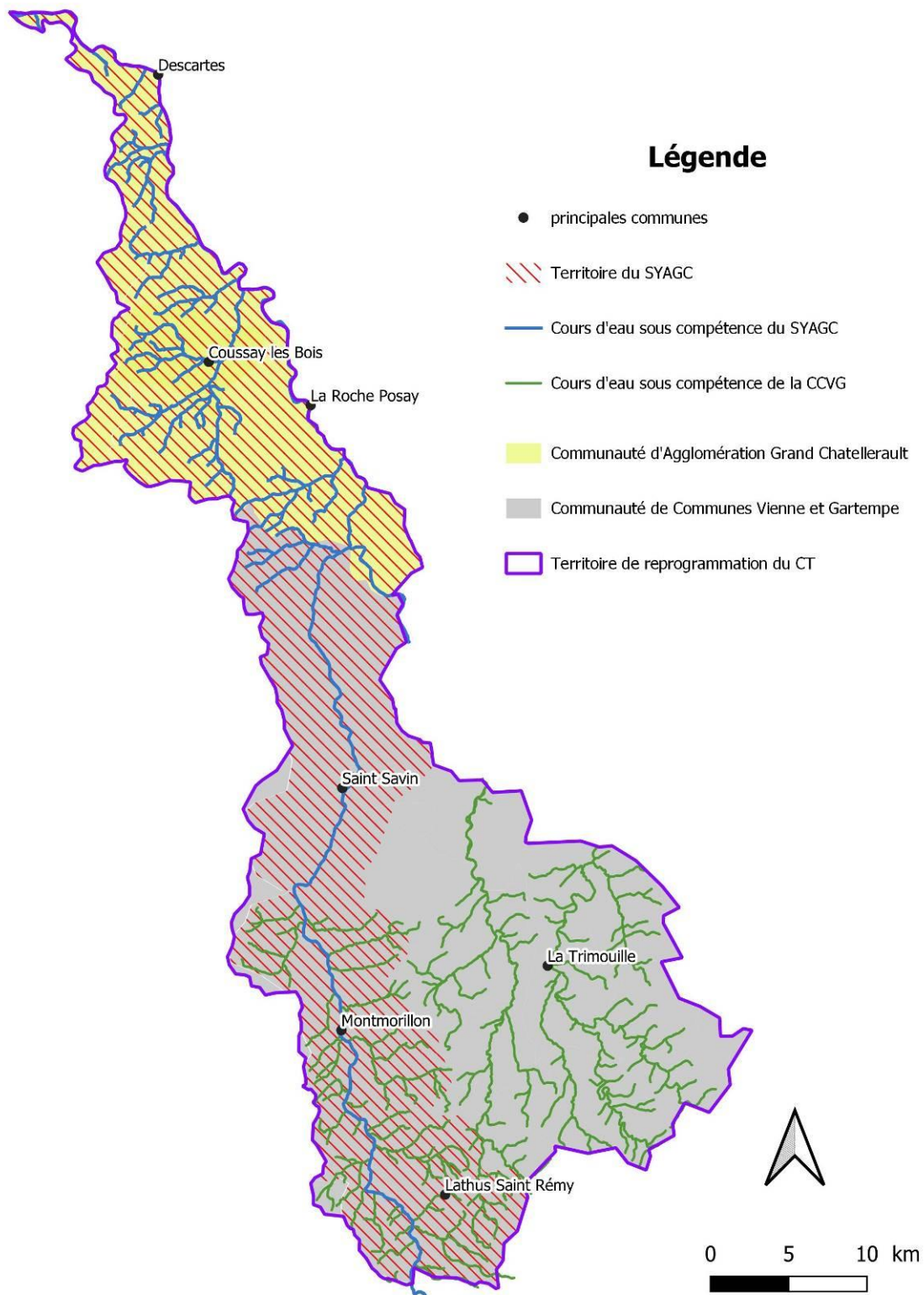
Ces compétences sont exercées sur :

- le cours principal de la Gartempe sur le département de la Vienne ainsi que ses affluents : l'Anglin, le Ris et la Carte pour les communes de la Roche Posay, Vicq sur Gartempe, Angles sur l'Anglin, Saint Pierre de Maillé et la Bussière,
- le cours principal de la Creuse et l'ensemble de ses affluents dans le département de la Vienne, intégrant les ruisseaux de la Luire, de la Plate, du Gué de la Reine, du Montant, des Petites et Grandes Courances.

Le linéaire de berges s'élève à 340 199 mètres linéaires sur la CA Grand Châtelleraut et 136 730 mètres linéaires sur la CC Vienne et Gartempe soit un linéaire total de berges de 476 929 mètres linéaires.

Territoire du SYAGC

Structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur le bassin Gartempe et Creuse



1.3 Composition du SYAGC

1.3.1 Ses élus

Le comité syndical du SYAGC est composé de 24 délégués titulaires et de 24 délégués suppléants. Le bureau directeur est constitué d'un président, de 2 vice-présidents et de 4 délégués.

Les élus	
Fonction	Nom
Président	William BOIRON
Vice-Président en charge du budget et du personnel	Eric BAILLY
Vice-Président en charge de la communication	Bruno PUYDUPIN
Délégués en charge des travaux	Christophe LEFOULON Olivier BONNIN Cécric PIAULT Alain GEORGES

1.3.2 Son équipe :

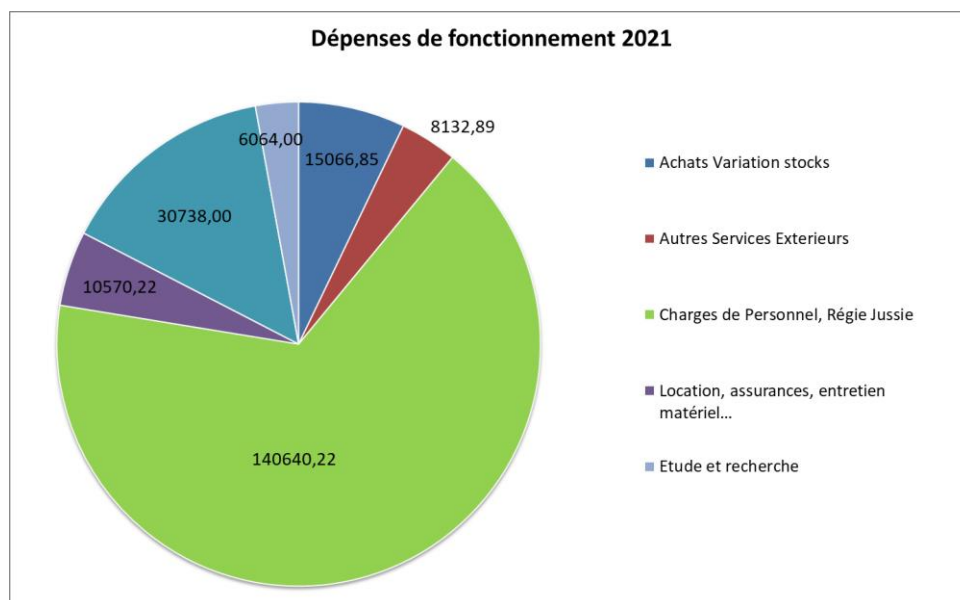
Le personnel		
Nom	Fonction	Missions principales
Mickaël MARTIN	Directeur	Animation CT Gartempe et Creuse 2020-2022, suivi des études et des programmes de travaux, dossiers règlementaires et financiers, marchés publics, secrétariat, comptabilité, comités techniques, médiation riverains, régie Jussie.
Amandine POUZET	Chargée de missions	Animation, mise en œuvre et suivi du programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, suivi des études et des travaux, cartographie SIG, marchés publics, secrétariat, indicateurs de suivi, communication.
Matthieu RASSINEUX	Chargé de missions	Mise en place et suivi du programme d'actions du SYAGC inscrits dans le CT Gartempe et Creuse, suivi des études et des travaux, indicateurs de suivi, cartographie SIG, communication, régie Jussie.

II. Bilan Financier

Le syndicat est financé par les contributions des deux collectivités adhérentes (la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerauld) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement.

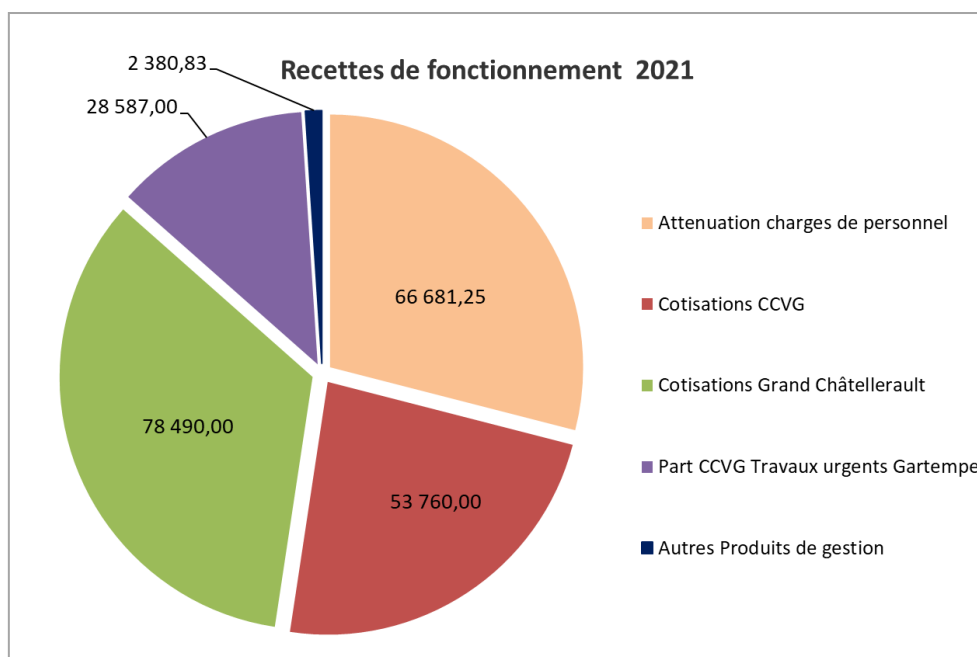
En 2021, le SYAGC a bénéficié d'aides financières provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Vienne. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement

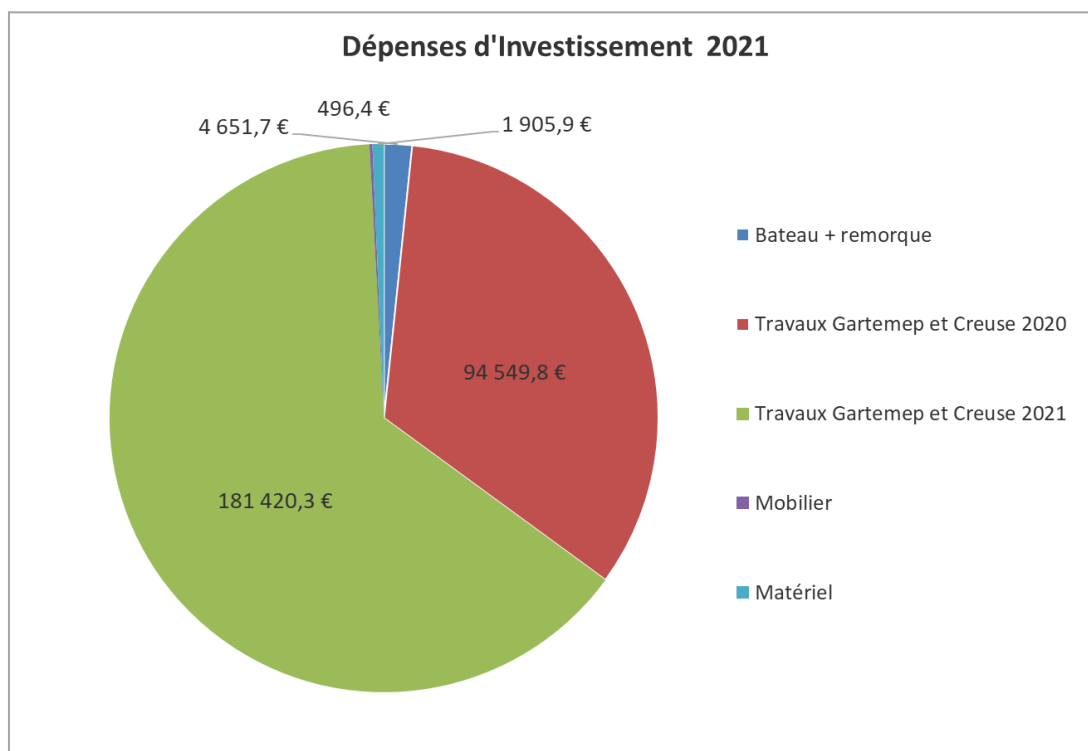


2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement

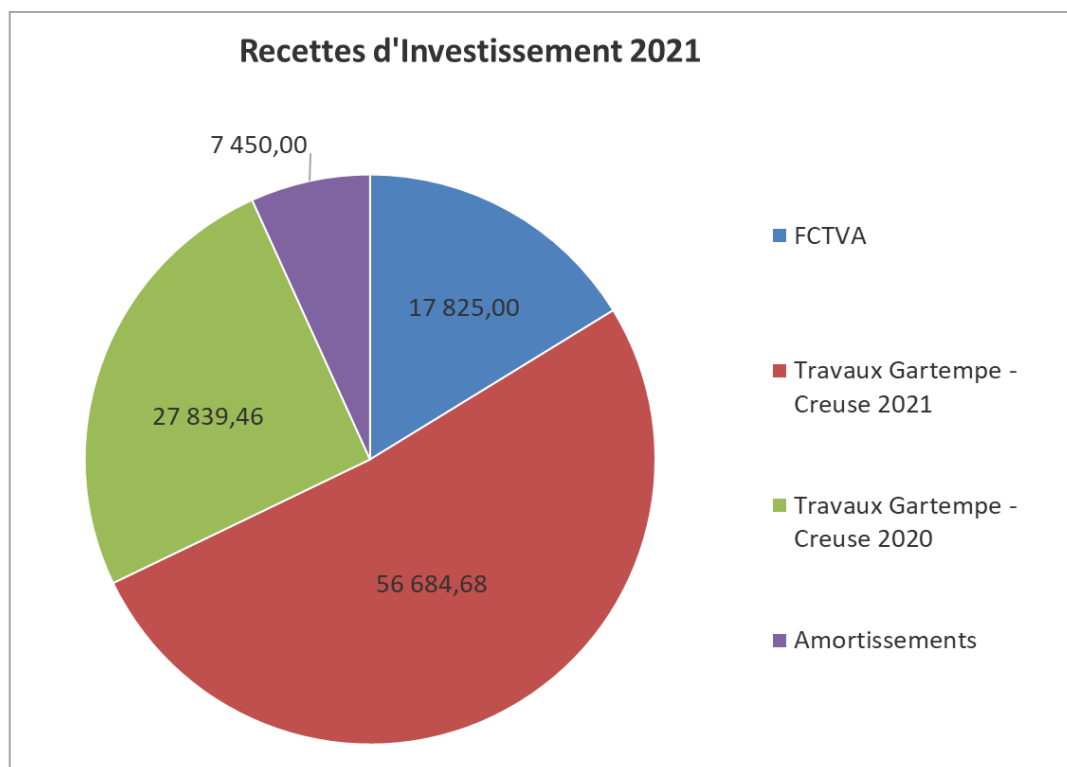
Le SYAGC ne dispose pas de fiscalité propre. A ce titre, il perçoit pour son fonctionnement et pour la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général, des participations des collectivités adhérentes et des aides de l'Agence de l'Eau, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Vienne.



2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement



2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement



III. Les principales actions du SYAGC en 2021

3.1 Rappel du contexte

Entre 2018 et 2020, le SYAGC a réalisé l'étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 ainsi qu'une étude de reprogrammation. Le programme d'actions priorisé issu de ces études a été intégré dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022. Il a été signé le 31 Janvier 2020 par 9 structures : La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86), le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, la Chambre d'Agriculture de la Vienne, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Vienne Nature, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Le programme d'actions cible différentes thématiques dont la restauration de la ripisylve, des berges, de la morphologie du lit et de la continuité écologique. Des opérations de lutte contre les espèces invasives et de diminution des pollutions diffuses doivent aussi être réalisées. Des actions de sensibilisation et de communication auprès du public sont aussi inscrites dans ce Contrat Territorial.

L'objectif de ce CT est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. Le SYAGC a été désigné animateur général du CT. Il s'assure du bon déroulement du programme d'actions, d'organiser les différents comités de pilotage et comités techniques, de réunir les acteurs lorsque cela est nécessaire pour faire avancer les problématiques et de réaliser les bilans annuels. Il est aussi en charge des opérations de communication propres aux C ainsi que de la réalisation et du suivi des marchés publics communs.

En raison de la nature des travaux et des maitres d'ouvrage engagés dans le CT Gartempe et Creuse 2020-2022, une déclaration d'intérêt général et un dossier d'autorisation environnementale unique étaient nécessaires afin de mettre en place le programme d'actions du SYAGC, de la CCVG et de la FDAAPPMA86. Avec l'accord des partenaires techniques et financiers, ces documents ont été réalisés en interne par le SYAGC pour le compte des trois structures.

Après plusieurs retards liés à la crise sanitaire, l'arrêté de DIG n°2020/DDT/SEB/413 autorisant les travaux a été délivré par la DDT le 25 novembre 2020. Ce décalage d'un an dans l'obtention de cet arrêté de DIG a contraint le SYAGC à repousser d'une année son programme de travaux 2020. En 2021, le SYAGC devait donc réaliser les travaux de restauration initialement inscrits en 2021 ainsi que ceux reportés de 2020 à 2021.

3.2 Actions inscrites en 2021 dans le CT Gartempe et Creuse

3.2.1 Restauration de la ripisylve sur la Creuse

Le SYAGC s'est engagé à restaurer la végétation des berges sur les 42 km de la Creuse dans le département de la Vienne durant les 6 années du Contrat Territorial. Ce linéaire a été découpé en 6 tronçons de 7 km chacun.

La première tranche de travaux programmée en 2020 a pu être réalisée dès l'obtention de la DIG fin 2020 et n'a donc pas fait l'objet d'un report en 2021.

Les travaux 2021 concernent la seconde des six tranches inscrites au CT. Le linéaire concerné s'étend sur les communes de la Roche Posay et Lésigny.



Les opérations ont consisté à abattre les arbres morts ou dépérissants présents sur les berges et à retirer les embâcles problématiques pour le libre écoulement des eaux. Les travaux n'ont pas été systématiques. Certains arbres morts ou embâcles non problématiques ont été conservés pour leur intérêt écologique.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise EIVE86 qui est intervenue sur les 7 kilomètres localisés sur les communes de la Roche Posay et Lésigny pour un montant total de 15 002 € HT soit 18 002,4 € TTC.

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles sur la Creuse					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
15 002,00 €	18 002,4 €	7 501,00 €	2 000,40 €	1 500,20 €	6 000,80 €

3.2.2 Restauration de la morphologie du Ris et de la Luire

Le ruisseau du Ris a été fortement impacté par les anciens travaux de rectification et de recalibrage débutés dans les années 1980 afin de faciliter le travail des terres agricoles. La végétation rivulaire a été fortement éclaircie, les méandres ont été supprimés, le lit du cours d'eau a été élargi et les granulats grossiers ont été retirés. Tous ces aménagements ont fortement impacté le cortège d'espèces naturellement présent sur ce ruisseau. Les travaux effectués sur le Ris et la Luire sont séparés en quatre grandes catégories :

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles

Le SYAGC a réalisé des travaux de restauration de la végétation rivulaire et de gestion des embâcles. Les arbres morts ou malades risquant de tomber dans le lit ont été retirés. Certains individus dont les espèces sont adaptées au recépage (Noisetier, Aulne Glutineux, Saule) ont été coupés pour favoriser la repousse naturelle et la diversification des classes d'âges et de tailles.

Les embâcles gênant le libre écoulement des eaux ou favorisant l'incision de la berge et du lit ont été retirés. Les encombres non problématiques ont été conservés afin de diversifier les habitats aquatiques.



Ces interventions sur la ripisylve avaient aussi pour objectif de faciliter l'accès de la pelle mécanique au bord du cours d'eau afin de réaliser les travaux de restauration de la morphologie du lit.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise EIVE86 qui est intervenue sur 1 496 ml sur les communes de la Roche Posay et Vicq-sur-Gartempe pour un montant de 18 042,00 € HT soit 21 650,40 € TTC.

Restauration de la morphologie du lit

Le SYAGC a réalisé des travaux de recharge granulométrique avec des matériaux alluvionnaires de 20-150 mm afin de recréer une armure sédimentaire permettant de protéger le fond de l'incision.

Des banquettes de matériaux ont été recrées afin de restaurer une succession naturelle de zones courantes et de zones calmes indispensables au développement des espèces autochtones et à l'autoépuration naturelle de l'eau. Des blocs de 200-400 mm ont été déposés dans les fosses pour augmenter la diversité des habitats.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CHOIGNOT sur 95 ml sur la Luire à Lésigny et 2 850 ml sur le Ris sur les communes de Vicq-sur-Gartempe et la Roche-Posay pour un montant de 118 139,57€ HT soit 141 767,48 € TTC.



Restauration de la petite continuité écologique

Trois petits ouvrages étaient problématiques pour la migration piscicole sur le Ris. Le mauvais calage des installations et l'absence d'armure sédimentaire ont favorisé l'incision du lit et la formation d'une chute à l'aval des équipements. Une incision naturelle causée par le développement d'un arbre dans le lit mineur formait aussi un obstacle sur le Ris.

Afin de restaurer la continuité piscicole, le SYAGC a réalisé une succession de mini-seuils en matériaux alluvionnaires 20-150 mm afin de diviser la chute initialement problématique en plusieurs petites chutes facilement franchissables. Une fosse a été conservée entre chaque aménagement afin de dissiper l'énergie.

Les aménagements ont été réalisés en matériaux alluvionnaires non liaisonnés avec une assise en blocs pour assurer sa stabilité dans le temps. Les travaux ont été effectués par l'entreprise CHOIGNOT sur 2 buses agricoles, un pont routier et 1 seuil naturel sur le Ris sur les communes de Vicq-sur-Gartempe et la Roche-Posay.

Aménagement d'abreuvoirs

Sur la partie aval du Ris, trois zones d'abreuvements non aménagées étaient présentes. Le piétinement du lit et des berges par les bovins favorisait le colmatage du lit et la dégradation des habitats aquatiques.

Après concertation avec l'éleveur, les berges et le lit ont été restaurées et clôturées sur deux zones d'abreuvement afin d'empêcher l'accès des animaux au ruisseau. Un abreuvoir a été aménagé sur la troisième zone d'abreuvement dégradée.

Des blocs de 400-600 mm ont été installés au fond de l'aménagement afin d'assurer une assise stable. Des matériaux alluvionnaires de 20-150 mm ont été disposés sur cette base pour assurer un accès facile à l'eau au bétail. Des piquets et des clôtures barbelées ont été installées en retrait de l'aménagement afin de permettre aux animaux de s'abreuver dans le cours d'eau sans risquer de dégrader le lit.



Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CHOIGNOT sur la commune de la Roche-Posay et Vicq-sur-Gartempe.

Au total, les travaux de restauration du Ris se sont élevés à 136 181,57 € HT soit 163 417,88€ TTC.

Restauration de la morphologie sur le Ris et la Luire					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
136 181,57 €	163 417,88 €	68 090,79 €	27 236,31 €	13 618,16 €	54 472,63 €

3.2.3 Animation plan d'eau sur la Luire

En 2021, le SYAGC s'est engagé à travailler sur la thématique plan d'eau sur le bassin de la Luire afin d'agir sur la quantité d'eau disponible pour le milieu naturel en période estivale.

Conformément aux demandes de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne, le SYAGC a réalisé une priorisation des plans d'eau sur ce bassin en compilant l'ensemble de ses connaissances de terrain avec les autres données à sa disposition. La DDT86 étant en charge de la stratégie étang sur l'ensemble du département, les conclusions ont été transmises aux services concernés pour les intégrer à leur base de données.

En raison du nombre encore trop important de plans d'eau malgré cette première sélection, le SYAGC organisera prochainement une réunion avec les services de la DDT86 afin d'affiner la stratégie et les critères de priorisation sur ce cours d'eau.

3.2.4 Communication liée au CT

En tant qu'animateur du CT Gartempe et Creuse, le SYAGC est en charge de la communication liée aux actions engagées dans le contrat. En 2020, le SYAGC a réalisé un site internet (www.contrat-gartempe-creuse.fr) avec l'aide d'une entreprise spécialisée. Des dépliants présentant le contrat et les différentes actions portées par les maîtres d'ouvrage ont également été conçus en interne par le SYAGC.

En 2021, le SYAGC a alimenté le site internet en contenus en publiant 6 articles pour informer les lecteurs de l'évolution des différentes thématiques traitées dans le contrat.

Une Newsletter a par ailleurs été réalisée par le SYAGC au début de l'année 2021. Elle retrace l'intégralité des actions engagées par les 7 maîtres d'ouvrage durant l'année 2020 et présente le programme d'actions 2021. Ce document a

été diffusé auprès des structures signataires du CT ainsi qu'à l'ensemble des contacts du SYAGC. Le document est téléchargeable sur le site du CT.

3.2.5 Communication du SYAGC

Communication générale

En plus de sa mission de communication au sein du CT, le SYAGC réalise en interne l'ensemble de ses actions de communication.

En 2021, le Syndicat a rédigé et mis en ligne 11 articles sur son site internet (www.syndicat-gartempe.fr). Il a aussi élaboré un article d'une page sur les actions de restauration de cours d'eau qu'il effectue sur son territoire. Cet article a été publié dans le supplément pêche de la Nouvelle République distribué sur l'ensemble du territoire Gartempe et Creuse à 50 000 exemplaires.

Le SYAGC a réalisé une newsletter en début d'année 2021. Elle résume les opérations effectuées par le syndicat durant l'année 2020 et présente l'ensemble des actions qui seront menées durant l'année 2021. Ce document a été distribué aux élus du syndicat ainsi qu'à l'ensemble des contacts du SYAGC. Il a été mis à disposition en téléchargement libre sur le site internet du Syndicat.

Le SYAGC a créé en interne un kakémono détaillant son territoire afin de faciliter la réalisation de ses réunions. Le Syndicat a aussi réalisé 4 dépliants résumant les différentes thématiques traitées dans le cadre de ses missions. Ils ont été imprimés en 1 000 exemplaires chacun et mis à disposition des mairies du territoire. Ils ont aussi été distribués lors des différentes réunions organisées par le SYAGC.

En 2021, le SYAGC a organisé 3 chantiers bénévoles d'arrachage de la Jussie sur la Gartempe et la Creuse. En raison du mauvais temps estival et des forts niveaux d'eau, les chantiers bénévoles de Saint-Savin/Saint-Germain et Montmorillon ont été annulés. Le chantier d'arrachage sur la Creuse à la Roche Posay a quant à lui été maintenu. 15 bénévoles issus de l'AAPPMA locale et 1 élu communal ont participé à cette opération. Après une présentation des missions du SYAGC et de la Jussie, les participants ont aidé l'équipe du Syndicat dans les travaux d'arrachage. Au total, 10 m³ ont été retirés durant cette journée. Un article est paru dans la presse locale ainsi que dans le bulletin communal de la Roche-Posay.



Communication liée aux travaux

Le SYAGC dispose d'une DIG l'autorisant à intervenir sur des propriétés privées sans l'accord des propriétaires. Afin de faciliter l'acceptation des travaux et leur réalisation, le Syndicat signe une convention avec l'ensemble des riverains concernés par les travaux. Des réunions sur sites ont été réalisées afin d'expliquer les objectifs, le déroulement des travaux et répondre à leurs interrogations.

En 2021, 45 propriétaires ont été contactés sur le ruisseau du Ris et 4 réunions de présentation ont été organisées sur site. Suite à ces rencontres, tous les propriétaires se sont prononcés favorablement pour la réalisation des travaux.

Le SYAGC a réalisé et installé des panneaux de chantier aux abords des voies d'accès afin d'expliquer les opérations réalisées.

Actions de communication					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
1 528,00 €	1 833,60 €	764,00 €	205,60 €	0,00 €	864,00 €

3.3 Actions inscrites en 2020 dans le CT Gartempe et Creuse et reportées en 2021

En raison de la crise sanitaire, une grande partie des travaux inscrits en 2020 ont été reportés en 2021.

3.3.1 Restauration morphologique du Gué de la Reine et de la Luire

La Luire et le Gué de la Reine sont deux affluents de la Creuse en rive gauche. Les travaux, initialement prévus durant l'été 2020 ont été réalisés en 2021. Les travaux effectués sont :

- Sur le Gué de la Reine :
 - o La restauration de la ripisylve et la gestion des embâcles
 - o La restauration de la morphologie du lit
 - o Deux protections de la berge contre l'érosion
 - o L'aménagement d'un passage à gué et de deux ouvrages problématiques pour la petite continuité écologique
 - o L'aménagement d'un abreuvoir
- Sur la Luire :
 - o La restauration de la ripisylve et la gestion des embâcles
 - o La restauration de la morphologie du lit
 - o L'aménagement d'un abreuvoir/gué et l'installation de clôtures

Restauration de la végétation rivulaire et gestion des embâcles

Les arbres morts et dépérissants ont été abattus et les embâcles problématiques ont été retirés pour assurer le libre écoulement des eaux.

Cette intervention a permis de restaurer la qualité de la végétation rivulaire et a facilité l'accès des engins aux cours d'eau pour réaliser les travaux de restauration de la morphologie.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CHOIGNOT sur 1 523 ml sur le Gué de la Reine sur les communes de Mairé et Lésigny ainsi que sur 40 ml de la Luire dans le bourg de Leigné-les-Bois. Le coût total des travaux s'élève à 18 765,90 € HT soit 22 519,08€ TTC.

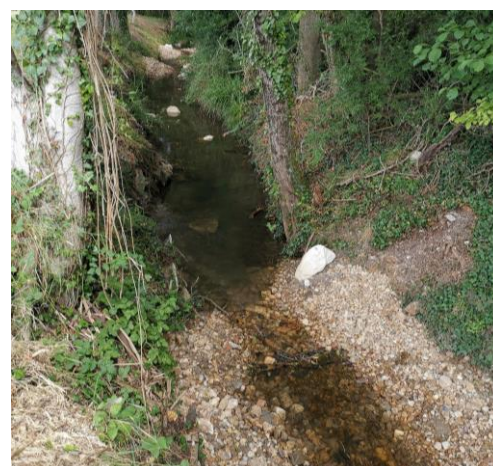


Restauration de la morphologie du lit

Les lits mineurs du Gué de la Reine et de la Luire ont été modifiés par d'anciens travaux d'hydraulique agricole. Ces modifications ont perturbé le fonctionnement naturel de ces ruisseaux.

Les travaux de restauration ont consisté à recharger le lit en granulats alluvionnaires de 20 à 150 mm. Cette recharge a permis de recréer l'armure sédimentaire qui protège le fond de l'érosion, de restaurer la succession naturelle de zones courantes et de zones profondes et de reconstituer des habitats et des frayères pour les espèces.

Ces travaux ont été réalisés sur 1 523 ml sur le Gué de la Reine et 40 ml sur la Luire par l'entreprise CHOIGNOT pour un montant de 31 616,34 € HT soit 37 939,61€ TTC.



Protection de la berge

La chute d'arbres a provoqué l'effondrement de la berge sur deux tronçons du Gué de la Reine. Ces encoches d'érosion se sont amplifiées avec le temps et constituaient un risque pour la sécurité. Le SYAGC a réalisé un talutage de la berge en pente douce et une protection en enrochements pour restaurer la fonctionnalité du cours d'eau. Les travaux ont été réalisés sur 2 tronçons pour un total de 40 ml.

Restauration de la petite continuité écologique

Plusieurs petits ouvrages impactants pour la continuité écologique, car mal calés lors de leur installation ont favorisé l'incision du lit à l'aval ce qui a entraîné la création d'une chute problématique pour la continuité piscicole.

Le SYAGC a réalisé une succession de mini-seuils en matériaux alluvionnaires afin de diviser la hauteur de chute initialement inaccessible en plusieurs petites chutes facilement franchissables pour les espèces.

Ces travaux ont été réalisés sur 3 ouvrages sur le Gué de la Reine.

Aménagement d'abreuvoir et d'abreuvoir/qué

L'abreuvement du bétail dans le cours d'eau et le passage des engins ont dégradé localement l'état des berges et du lit des cours d'eau.

Les travaux ont consisté à implanter des blocs de 200-400 mm au fond du cours d'eau pour assurer une assise stable aux futurs aménagements. Des matériaux alluvionnaires de 20-150 mm ont été déposés sur ces installations afin de permettre le passage des engins et des animaux.

Des clôtures ont été disposées à proximité de ces installations pour canaliser le bétail sur les secteurs aménagés et éviter la création de nouvelles zones de piétinement.

Le SYAGC a réalisé un abreuvoir et un passage à gué sur le Gué de la Reine ainsi qu'un abreuvoir/qué sur la Luire à Leigné-les-Bois.

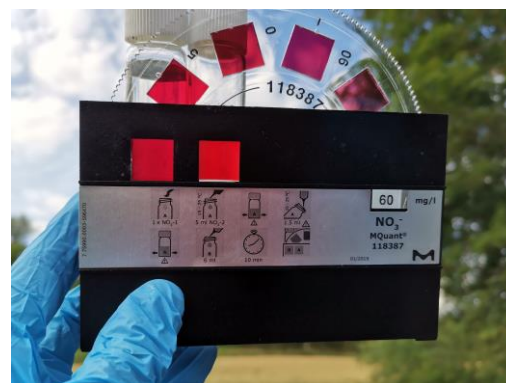
Suite à un appel d'offre, les travaux sur la Luire et le Gué de la Reine ont été confiés à l'entreprise CHOIGNOT pour un montant de 50 382,24 € HT soit 60 458,68 € TTC.

Restauration de la morphologie sur la Luire et le Gué de la Reine					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
50 382,24 €	60 458,68 €	25 191,12 €	10 076,45 €	5 038,22 €	20 152,89 €

3.3.2 Réalisation des indicateurs de suivi hydrologique et physico-chimiques

En 2020, le SYAGC s'est engagé dans une campagne de mesures des débits et de la physico-chimie sur les cours d'eau de son territoire. Ces mesures avaient pour objectifs d'identifier les différentes pressions sur les milieux aquatiques afin de travailler avec l'ensemble des acteurs de l'eau à leurs résolutions.

Le SYAGC a défini 24 stations de suivi hydrologique et 31 stations de suivi physico-chimiques sur le territoire. Deux agents du syndicat ont réalisé une mesure du débit et 7 mesures physico-chimiques par station. Ces analyses ont été effectuées 1 fois par mois durant toute l'année 2021 soit 300 relevés hydrologiques et 2 604 analyses physico-chimiques.



La dernière campagne de suivi ayant été menée en décembre 2021, le rapport définitif est en cours de finalisation. Les principaux résultats ont été présentés aux partenaires du CT en 2022. Le SYAGC contactera prochainement Eaux de Vienne et la Chambre d'agriculture afin de discuter des différentes problématiques mises à jour.

Indicateurs de suivi					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
6 945,44 €	8 334,53 €	3 472,72 €	0,00 €	0,00 €	4 861,81 €

3.3.3 Animation plan d'eau sur la Carte

En 2020, le SYAGC a travaillé sur la thématique plan d'eau sur le bassin de la Carte afin d'étudier les solutions permettant d'éviter l'assèchement estival du ruisseau sur sa partie aval. En combinant les conclusions de ses différents diagnostics avec ses connaissances de terrain, le SYAGC définit une liste de 4 plans d'eau prioritaires sur ce bassin.

A la fin de l'été 2021, la DDT86 a réalisé une visite sur ces 4 sites en présence des propriétaires afin de contrôler la conformité des installations obligatoires au titre du code de l'Environnement. Le SYAGC a été convié à ces rencontres afin de faciliter les échanges.

Suite à ces entrevues, la DDT86 a transmis aux propriétaires un courrier les informant de l'origine de la non-conformité de leurs installations et les incitant à fournir les renseignements justifiant cette non-conformité. La DDT a aussi transmis une liste des aménagements possibles pour la mise en conformité et a invité les propriétaires à se rapprocher du SYAGC pour les aider à étudier les différentes solutions envisageables.

Suite à cette demande de la DDT86, trois des quatre propriétaires concernés ont sollicité le SYAGC afin de les accompagner dans les différentes démarches.

3.3.4 Restauration de la grande continuité écologique

Ouvrage de Busserais

L'ouvrage de Busserais est le premier ouvrage impactant la continuité écologique sur l'axe Gartempe. Le SYAGC s'est engagé à restaurer cette continuité en proposant un système de franchissement durant la première phase du contrat Gartempe et Creuse entre 2020 et 2022.

Le projet initial prévoyait l'abaissement de 50 cm du seuil et la création d'une passe permettant d'assurer la continuité piscicole. Des ouvertures de vannes en périodes de hautes eaux devaient assurer le transit sédimentaire.

Suite à une évolution réglementaire et un refus du propriétaire face au montant prévisionnel de l'opération, le projet d'abaissement du seuil a été abandonné. L'étude en cours doit permettre de dimensionner précisément les caractéristiques d'un nouveau dispositif de franchissement.

Les dépenses liées aux études qui ont été engagées sur cet ouvrage depuis le lancement du CT Gartempe et Creuse en 2020 s'élève à 13 428 € TTC.

Ouvrage de Concise

L'ouvrage de Concise est le second ouvrage inscrit dans le programme de travaux 2020-2022 du CT Gartempe et Creuse concernant la restauration de la continuité écologique sur la Gartempe. Après plusieurs années d'études, le projet définitif a été acté avec la création d'une brèche permettant d'assurer la libre circulation des espèces et des sédiments.

En 2021, le propriétaire a fait appel au bureau d'études Impact Conseil, pour la réalisation du dossier technique et du dossier Loi sur l'Eau. Le projet a été inscrit dans un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine afin de financer des opérations de restauration de la continuité écologique sur le bassin.

Le SYAGC a réalisé une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du propriétaire du seuil afin de l'accompagner dans la rédaction technique et administrative des différents dossiers.

Ouvrage de la Boutelaye

L'ouvrage de la Boutelaye est le premier obstacle infranchissable pour la continuité écologique sur le ruisseau de la Luire. Il s'agit d'un seuil qui permettait d'alimenter en eau une ancienne usine hydroélectrique dans le bourg de Lésigny.

En 2021, le SYAGC a confié la réalisation de l'étude de projet et des dossiers réglementaires (DIG + loi sur l'eau) au bureau d'études Impact Conseil. A la fin de l'été, la DDT86 a fait une demande d'informations complémentaires sur les dossiers déposés. Le scénario sélectionné a finalement été modifié suite à l'avis de l'OFB.

Le SYAGC a engagé de nouvelles négociations avec le propriétaire et a demandé une modification de la solution technique étudiée au bureau d'études.

3.4 Autres actions menées par le SYAGC en 2021 en dehors du CT Gartempe et Creuse

Conjointement aux actions inscrites dans le CT Gartempe et Creuse 2020-2022, le SYAGC met en œuvre d'autres opérations en faveur des milieux aquatiques.

3.4.1 Arrachage de la Jussie

La Jussie est une espèce invasive apparue sur la Gartempe en 2006. Le SYAGC mène depuis 2011 des opérations d'arrachage pour limiter le développement de cette plante qui impacte les espèces locales et les activités humaines liées à la rivière.

Historiquement, le SYAGC confiait les travaux d'arrachage de la Jussie à des entreprises spécialisées. Suite à la décision des élus, le syndicat a modifié sa méthodologie de lutte en créant une régie pour effectuer l'arrachage en interne sur l'année 2021 afin d'être plus efficace et proche des besoins réels observés sur le terrain.

Le SYAGC a loué un camion benne et s'est doté d'une embarcation motorisée et d'une remorque. L'équipe d'arrachage était composée d'un agent du SYAGC et de deux agents saisonniers. Le chantier s'est déroulé du 1^{er} juin au 31 août 2021.

Pour la première année de fonctionnement de la régie Jussie, l'équipe est intervenue sur l'intégralité de la Gartempe dans le département (70 km), sur 2,4 km sur la Creuse et pour la première fois sur l'Anglin sur 2,6 km. Une repasse a été effectuée sur l'intégralité des 75 km traités afin de limiter la repousse des herbiers. En comparaison avec 2020, les deux entreprises en charge des travaux étaient intervenues sur 35 km de la Gartempe et 50 ml de la Creuse.

Le coût total du chantier Jussie est de 41 977 € TTC alors que le budget prévisionnel était de 45 000€ HT. Aucune aide des partenaires financiers n'était possible sur cette action. L'intégralité des dépenses est supportée par le SYAGC.

Arrachage de la Jussie en régie sur la Gartempe, la Creuse et l'Anglin					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
34 998 €	41 997 €	0 €	0 €	0 €	41 997 €

L'opération d'arrachage de la Jussie effectuée en régie a permis de traiter un linéaire nettement plus important sur la Gartempe et la Creuse et d'intervenir pour la première fois sur l'Anglin. De plus, les dépenses sont moins importantes que prévues, malgré l'absence de subventionnement. Les élus du SYAGC ont donc décidé de reconduire cette opération en 2022.

3.4.2 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe

Depuis sa création en 1983, le SYAGC réalise des travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe en abattant les arbres dangereux et en retirant les embâcles problématiques afin de limiter les risques d'inondations.

En 2021, le SYAGC a réalisé une prospection de terrain afin de localiser les secteurs nécessitant une intervention rapide. Le Syndicat a fait intervenir l'entreprise EIVE 86 sur une vingtaine de points sur le territoire de la CCVG entre Lathus-Saint-Rémy et Saint-Pierre-de-Maillé pour un montant total de 23 823 € HT soit 28 587,60 € TTC.

Sur le territoire de la CAGC, la méthode est différente. En cas d'intervention sur des opérations hors programme, les coûts peuvent être facturés aux propriétaires puisque la CAGC ne lève pas la taxe GEMAPI.

Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe					
Coût total		Financements			
HT	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
23 823,00 €	28 587,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 587,60 €

3.4.3 Campagne de lutte contre le ragondin et le rat musqué

Le SYAGC a poursuivi sa campagne de piégeage afin de réduire les populations de ces espèces classées comme susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Des affiches ont été déposées dans les mairies du territoire pour informer la population locale de la mise à disposition gratuite de cages-pièges.

En 2021, le SYAGC a fourni 38 cages aux propriétaires qui se sont manifestés ce qui a permis de capturer 184 ragondins sur le territoire.

3.4.4 Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le SYAGC réalise chaque année plusieurs opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des collectivités adhérentes ou des particuliers du territoire. Il les aide dans la réalisation des dossiers techniques et règlementaires et les accompagne durant la réalisation des travaux.

3.4.5 Participation aux différents comités

Chaque année le SYAGC est sollicité par différentes structures pour participer à des comités sur les différentes thématiques liées aux milieux aquatiques.

En 2021, le SYAGC a assisté à plusieurs réunions techniques sur le territoire comme :

- Le Comité migrants Gartempe,
- Les Commissions géographiques pour la mise en place du SAGE Creuse,
- Le Schéma Départemental de l'Eau,
- Le Forum des Techniciens Médiateurs de Rivières organisé CPIE de Lathus St Rémy
- Le Comité de suivi des plantes invasives sur le bassin Gartempe

IV. Répartition des missions du SYAGC en 2021

La synthèse des différentes missions des trois agents du SYAGC est consultable dans le graphique ci-après :

